

**Aux membres de l'APPOPS**

**APPOPS – NEWS No 2 > Mars 2008**

Chère et Cher Collègue,

Après l'assemblée fondatrice du 31 octobre et l'affiliation à la FSP le 24 novembre 2007, le comité a pris la mesure du succès de l'APPOPS. En effet, le nombre de membres n'a de cesse de s'accroître et actuellement l'APPOPS compte plus d'une cinquantaine de psychologues représentant l'ensemble des régions romandes. Les membres du comité de l'APPOPS sont actifs dans différents domaines, tant politiques qu'associatifs. Leur désir est d'être engagés sur le terrain pour répondre aux enjeux futurs qui se jouent, tant au niveau de la FSP que de la société en général, autour de la psychothérapie.

**Journées des associations de psychothérapie affiliées à la FSP**

Le comité a pris connaissance des résultats des rencontres des associations de psychothérapeutes affiliées à la FSP, journées qui ont eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2007 ainsi que le 23 février 2008. Les représentantes de l'APPOPS, Josiane Charmillot et Gisèle Santschi, ont participé activement à ces journées organisées par la FSP. A noter ce constat déroutant que sur la quinzaine d'associations présentes seule l'APPOPS représente la pensée psychanalytique. D'autres courants sont parfois représentés par des délégués de 2 voire 3 associations. L'idée d'organiser ces journées sur la psychothérapie a été saluée par l'ensemble des participants, mais la première journée est restée surtout centrée sur l'aspect économique. Plusieurs intervenants, dont M. W. Oggier, économiste de la santé, modérateur, A. Fetz, conseillère nationale, H. Brunner, ancien président de la FMH, ont pu exprimer leur point de vue et ont proposé des thèmes tels qu'efficacité et rentabilité de la psychothérapie, lobbying de la part des associations et création d'un label de psychothérapie psychologique. D'autres intervenants se sont prononcés sur des questions plus politiques telles que la nécessité d'accélérer l'adoption de la loi sur la psychologie, de même que la nécessité d'améliorer le remboursement des psychothérapies psychologiques par les assurances complémentaires et par l'assurance de base. Le manque de poids politique des associations de psychothérapeutes psychologues a été aussi noté et des mesures sont encore à inventer pour pallier à cette faille. Une autre journée est prévue le 7 juin 2008 et sera consacrée à élaborer une définition commune (le plus petit dénominateur commun) de la psychothérapie psychologique. Il s'agira d'être attentif à ce que ce dénominateur ne se réduise pas à des notions telles que l'«efficacité et la rentabilité économique».

La deuxième journée animée par M. Thommen a été l'occasion de réfléchir à l'utilité de constituer une nouvelle structure organisant les associations de psychothérapeutes affiliées à la FSP. Le but est de donner une architecture commune aux associations de psychothérapeutes de la FSP. Des idées novatrices ont émergé et une journée sera encore organisée cet automne et donnera l'occasion de poursuivre la discussion autour de cette question. La force de l'APPOPS est en lien avec sa représentativité et donc le nombre de ses membres : il s'agit d'encourager nos collègues psychologues d'orientation psychanalytique à adhérer afin que notre poids politique à la FSP soit conséquent et que la pertinence de la pensée psychanalytique y soit largement défendue. .



## **Alliance Santé Psychique Suisse**

Le 18 janvier 2008, lors de la rencontre des organisations et institutions partenaires de l'Alliance Santé Suisse à Berne, il a été décidé de fonder officiellement une Association commune. L'Alliance Santé Psychique Suisse est constituée d'organisations et d'institutions, oeuvrant au niveau suisse, qui se sont accordées sur la représentation commune de revendications centrales en faveur de la santé psychique et qui souhaitent la promouvoir et l'améliorer en Suisse.

Josiane Charmillot représente l'APPOPS dans l'Alliance. Actuellement, le but premier est la recherche d'une large assise afin de constituer une force politique de poids pour ancrer dans la politique fédérale l'idée de promotion de la santé psychique en Suisse. En effet, pour la première fois, une loi visant à la promotion et la prévention de la santé psychique en Suisse sera discutée au Parlement fédéral. Ce fait est important car, jusqu'à ce jour, la protection de la santé psychique n'était que de la compétence des cantons.

Une Charte d'Alliance santé Suisse a été approuvée qui œuvre, entre autres, à la défense des patients en souffrance psychique en vue d'éviter leur discrimination dans la société en général. L'Alliance s'est ainsi fixé deux objectifs principaux : réhabilitation des personnes souffrant de troubles psychiques ainsi que traitements adaptés et de haute qualité d'une part, et lutte contre la stigmatisation des maladies psychiques d'autre part.

## **Lien avec les associations de psychanalyse**

Une rencontre d'un ou une représentante de l'EFPP et le comité de l'APPOPS aura lieu d'ici l'automne. Myriam Vaucher, membre de l'EFPP, poursuit les contacts avec le comité de cette association.

Pour le comité de l'APPOPS, il est essentiel de cultiver les liens avec toutes les associations psychanalytiques afin d'accroître le poids politique de la psychanalyse.

## **L'APPOPS en Suisse alémanique**

Début février, un article dans le Psychoscope annonçant la création de l'APPOPS et sa reconnaissance par la FSP a incité des psychologues de Suisse alémanique à s'intéresser à l'association et à envoyer des messages d'encouragement. Josiane Charmillot a rencontré Agnes von Wyl, responsable de la formation postgraduée d'orientation psychanalytique de l'Université de Zurich. Des contacts avec des psychologues de la Suisse alémanique intéressés à la psychanalyse permettront dans un proche avenir d'envisager l'élargissement de l'APPOPS. Le comité prévoit de rencontrer des représentants de la Suisse alémanique et souhaite inviter A. von Wyl à participer à un prochain comité.

## **Traduction des textes de l'association**

Tous les textes immédiatement nécessaires (statuts, présentation de l'APPOPS, formulaires d'admission) ont été traduits en allemand et en italien. La traduction des textes a été réalisée gracieusement par Mmes Maria Werdenberg en italien et Andrea Ottapri Fattebert en allemand.

Nous les remercions sincèrement pour leur énorme travail. Ces textes se trouvent pour la plupart sur le site de l'APPOPS. (voir ci-dessous).



**Site internet de l'APPOPS : [www.appops.ch](http://www.appops.ch)**

Un site Internet en trois langues [www.appops.ch](http://www.appops.ch) a été réalisé par Josiane Charmillot avec les précieux conseils de P.E. Schmid et R. Gerber. Nous attendons vos commentaires et suggestions éventuelles.

Une liste des membres de l'APPOPS est prévue sur le site. Les membres de l'APPOPS peuvent être intégrés à la liste paraissant sur le site : nom et prénom ainsi que le domicile.

Si vous souhaitez que votre nom apparaisse sur le site, veuillez s'il vous plaît écrire un message dans ce sens à votre présidente, responsable du site [josiane.charmillot@mac.com](mailto:josiane.charmillot@mac.com)

### **Appel à cotisations et à des dons**

L'assemblée générale a fixé le montant de la cotisation à l'APPOPS à CHF 50.-. Nous vous encourageons donc à verser vos cotisations 2008 et vous en remercions d'avance.

Pour rappel le CCP de l'APPOPS : [17-237036-6](tel:17-237036-6)

Tout versement d'un montant supérieur à la cotisation minimale est bienvenu. Il permettra de soutenir l'engagement actif des membres du comité dont aucun frais à ce jour n'a encore pu être remboursé. Merci de votre compréhension et de votre geste de solidarité.

Au nom du comité de l'APPOPS :

Votre Présidente,  
Josiane Charmillot